L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 6 AOUT 1853.

Imprimé et publié par
G. F. WEISSE & Comp.
Editeurs-Propriétaires :
G. F. WEISSE. N. DUFOUR.
E. DUVERGER. S. HARBY.
No 63, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS :
SAMEDI MATIN, 6 AOUT.

POUR LE CONGRES.
DEUXIEME DISTRICT.
T. G. HUNT.

Le porteur de l'*Abeille* faisant le service de la partie de la ville comprise entre les rues St-Louis et Ursulines étant tombé malade, nous prions les abonnés de cette route que le nouveau porteur manquerait de servir ce matin, de vouloir bien faire réclamer leur journal au bureau.

EUROPE.

Nouvelles par l'Asia.

Le steamer *Asia* est arrivé à New-York dans l'après midi du 28 juillet, avec des dates de Liverpool jusqu'au 16 et de Paris jusqu'au 14. Nos journaux français ne nous sont pas parvenus, mais nous avons reçu notre correspondance parisienne que l'on trouvera plus loin.

ANGLETERRE—Dans la Chambre des Communes, M. d'Israeli a exprimé le désir qu'un jour fût fixé pour la discussion de la motion de M. Layard. Lord John Russell a répondu qu'il s'était trompé dans le sens qu'il attribuait à la circulaire du comte de Nesselrode. Il a relu ce document et il voit maintenant que la Russie fait dépendre l'évacuation des principautés de la retraite des flottes alliées. Je me refusais, dit lord John Russell, à interpréter de la sorte la circulaire, parce que je ne pensais pas que l'on put établir aucune analogie entre la position des Russes dans les Principautés et celle des flottes anglaise et française. Je suis étonné qu'un homme d'Etat de la sagesse et de l'expérience de M. de Nesselrode ait signé un pareil document. Quant aux négociations, elles ne sont pas interrompues. Les gouvernemens anglais et français pensent qu'il y a encore moyen d'opérer un rapprochement entre la Russie et la Turquie. Nous ne savons pas encore si leurs espérances se réaliseront.

FRANCE—La question d'Orient jette toujours la perturbation dans les opérations de Bourse. Les fonds publics n'ont cependant pas fléchi d'une manière alarmante. Les journaux soutiennent tous l'attitude prise par le gouvernement dans cette affaire. Le *Constitutionnel* dit qu'une note conjointe des gouvernemens français et anglais a été transmise à St-Pétersbourg. Il ajoute que cette note a été selon toute probabilité approuvée par la Prusse et l'Autriche. L'attente d'une solution quelconque suspend toutes les affaires. Le gouvernement français est pressé d'en finir; il aurait envoyé, s'il faut en croire les bruits qui circulent à Paris, des instructions à l'ambassadeur de France à Londres pour savoir d'une manière positive si l'Angleterre est prête à faire une démonstration énergique.

Le général Worouzoff, porteur de la dernière circulaire de Nesselrode était, dit-on, également chargé d'une lettre de Nicholas à Louis-Napoléon. Dans cette lettre le czar aurait parlé [illegible] de l'alliance de l'Angleterre.

La note conjointe de la France et de l'Angleterre, dont il est question plus haut, est conçue de trois manières différentes. Quelle que soit la rédaction qu'accepte le czar, la France et l'Angleterre s'engagent à la faire adopter par le sultan. Ces notes sont un moyen terme entre l'ultimatum de la Russie et les concessions que la Porte serait disposée à faire. Elles ont été transmises à l'Autriche, en sa qualité de puissance médiatrice. Rédigées avant l'apparition de la seconde circulaire de Nesselrode, on pense qu'en les comparant avec ce document, on [illegible] qu'elles puissent satisfaire la Russie. [illegible] sur les réponses, il ne restera à la France et à l'Angleterre d'autre alternative que de faire entrer leurs flottes dans le Bosphore, mesure que le czar considérerait—il l'a déjà dit—comme une déclaration de guerre.

Louis Napoléon se montre fort peu en public depuis l'affaire de l'Opéra Comique. Des nouvelles arrestations ont eu lieu.

RUSSIE—Les Russes ont pris la direction des affaires de Moldavie et de Valachie. L'empereur a fait célébrer avec grande pompe des cérémonies religieuses à Varsovie pour appeler la bénédiction de Dieu sur les armées de la *foi orthodoxe*. Les négocians d'Odessa ont reçu l'ordre de ne rien révéler dans leur correspondance de ce qu'ils savent relativement aux projets de la Russie.

AUTRICHE—On ne sait rien de positif de Vienne. Le singulier rôle que vient de jouer l'Autriche sous le masque trompeur de médiatrice ne surprend personne en Europe. La diplomatie [illegible] de cette puissance est connue depuis longtemps.

Le gouvernement rassemble un grand nombre de troupes sur l'Adriatique.

TURQUIE—Il n'y a rien de changé dans la position de la Turquie. La Porte a emprunté quatre cent millions de piastres turques (environ [illegible] millions de notre monnaie) à la banque [illegible] et elle négocie en ce moment avec des capitalistes étrangers un autre emprunt de cinquante millions. Le Sultan a envoyé à la monnaie pour être fondue toute la vaisselle plate qu'avait léguée sa mère et dont la valeur s'élève à quarante millions de piastres turques. [illegible] qui abonde en ce moment à Constantinople [illegible] de la caisse particulière des mosquées. Les commandans des troupes de terre et de mer continuent à tenir celles-ci sur le pied de guerre. Les navires marchands venant de la mer Noire ne peuvent pas entrer dans le Bosphore après le coucher du soleil.

Des émeutes, attribuées aux intrigues des émissaires russes, ont éclaté à Andrinople et ailleurs contre les chrétiens. Les autorités turques ont pris les mesures énergiques pour prévenir ces désordres et protéger les chrétiens.

AFFAIRE COSTA—Nous avons publié l'autre jour de longs détails sur l'arrestation de Costa. Nous en recevons de plus complets par les journaux anglais. Costa est Hongrois de naissance et se trouvait depuis quelque temps à Smyrne. Dans la soirée du 22 juin il fumait tranquillement dans un café grec situé près du port lorsque dix hommes vinrent l'arrêter comme Hongrois, en disant qu'il avait été banni à Kutaya avec Kossuth et qu'on ne lui avait permis de partir pour l'Amérique qu'à la condition de ne jamais retourner en Turquie. Costa lutta contre ses assaillans et en terrassa deux; puis il se jeta à l'eau et nagea vers un navire. Une embarcation se mit à sa poursuite et l'ayant atteint le conduisit à bord du brick de guerre autrichien Hussard où il fut mis aux fers.

Le lendemain la ville était en proie à la plus vive effervescence, et il n'était pourtant question que de l'arrestation de Costa. M. Brown, consul des Etats-Unis, alla voir le consul général d'Autriche qui lui dit qu'il n'avait aucune connaissance de l'affaire. Le consul américain se rendit ensuite à bord du brick et demanda une entrevue avec le prisonnier. Il [illegible] appris que celui-ci avait fait aux Etats-Unis une déclaration pour devenir citoyen américain, et c'est cette circonstance qui motivait ses démarches.

Cependant le navire autrichien allait mettre à la voile lorsque parut la corvette américaine St Louis. Le consul raconta l'affaire au commandant Stringham. On sait les démarches tentées ensuite par le capitaine américain. Costa lui [illegible] à bord du brick qu'il était Hongrois et qu'il mourrait Hongrois, il dut se retirer. Mais il apprit bientôt que Costa avait positivement fait aux Etats-Unis une déclaration sous serment pour devenir citoyen des Etats-Unis.—[illegible] se disposait alors à appareiller; le capitaine Stringham fit dire au commandant que [illegible] avait à son bord un prisonnier enlevé [illegible] force sur un territoire étranger et indépendant, lequel avait prêté serment d'allégeance aux Etats-Unis, le capitaine de la corvette américaine St-Louis l'invitait à rester sous ses canons jusqu'à ce qu'il reçut des instructions de Constantinople, et que si le Hussar cherchait à partir le St Louis tirerait sur ce navire.

[illegible] le meurtre du jeune aspirant de marine du Hussar. Le baron de Brück ayant demandé réparation à la Porte, celle-ci a destitué le gouverneur de Smyrne. Cependant, M. [illegible] avait écrit à M. de Brück pour demander la mise en liberté de Costa. L'ambassadeur autrichien répondit que le prisonnier était [illegible] conséquemment sujet à la domination autrichienne, et que l'empereur d'Autriche [illegible] pouvoir sur ses sujets dans l'empire [illegible]. M. Brown renouvela sa demande et [illegible] une copie de la déclaration faite à New-York par Costa pour devenir citoyen américain. Nous ne savons pas ce qu'a répondu M. de [illegible] mais une dépêche de Constantinople annonce que Costa a été livré au consul d'Autriche à Smyrne. Deux navires de guerre autrichiens, l'*Arthémise* et le *Castozza*, ont été envoyés à Smyrne pour secourir le *Hussar* dans le cas où le brick serait attaqué par la corvette américaine.

MORT DU COLONEL BLISS.

On verra, par une dépêche télégraphique publiée dans une autre colonne, que le colonel Bliss, de l'armée des Etats-Unis, parti il y a quelques jours de la Nouvelle-Orléans, a succombé hier, à Pascagoula, au fléau qui ravage en ce moment notre ville. Le colonel Bliss était le gendre de l'ex-Président Taylor, il avait fait avec lui la campagne du Mexique. C'était un brave officier, un homme d'une haute intelligence et d'une éducation accomplie. Soldat et savant, il avait su se concilier l'affection de ses compagnons d'armes et jouissait d'une haute réputation parmi les hommes dont les connaissances honorent notre pays. Le colonel Bliss était encore jeune; il laisse un nom digne de celui du grand citoyen dont il a partagé les fatigues et la gloire.

SITUATION DES BANQUES.

La situation des banques à la fin du mois de juillet vient d'être publiée dans le journal officiel. Leur actif réalisable est de $20,874,925—86 contre un passif remboursable de $17,772,876—39. Voici le chiffre respectif de leur circulation et de leurs dépôts :

BANQUES	CIRCUL.	DEPOT.
Du Canal	2,077,[illegible] 50	1,617,790 47
Des Citoyens	[illegible] 75	3,686 01
De la Louisiane	1,916,504	3,359,270 85
De l'Etat de la Louisiane	2,102,645	4,370,364 80
Des Artisans	[illegible],450	91,462 00
De l'Union	[illegible],490	13,071 17
	6,908,564 25	9,455,681 20
Association Consolidée,	4,165	2,331 93
Total	6,309,729 25	9,457,918 18

Les espèces que possèdent les sept banques ci-dessus sont divisées entre elles dans la proportion suivante : Banque du Canal, $1,313,697. 86 cents; Banque des Citoyens, $78,362—92; Banque de la Louisiane, $2,627,482—90; Banque des Artisans, $386,094—07; Banque de l'Union, $95,572—29; Association Consolidée, $34,329—78; total $6,869,8[illegible]—43. Le total de l'actif de ces sept banques s'élève, comme nous l'avons dit, à $20,874,925—81. Ce chiffre est ainsi subdivisé: Banque du Canal, $4,687,216—02; Banque des Citoyens, $6,507—51; Banque de la Louisiane, $7,493,744—73; Banque de l'Etat de la Louisiane, $7,849,908—61; Banque des Artisans, $763,579—88; Association Consolidée, $34,329—78.

Les succursales possèdent un capital de $1,005,976—03, ainsi subdivisé: Banque du Canal, $149,348—05; Banque de la Louisiane, $259,926—61; Banque de l'Etat de la Louisiane, $224,476—51; Banque des Artisans, $92,000; Banque de l'Union, $279,526—86.

La Banque du Canal possède $318,928—50 de propriétés foncières; la Banque des Citoyens, $478,563—70; la Banque de la Louisiane, $199,351—79; la Banque de l'Etat de la Louisiane, $156,884—78; la Banque des Artisans, $65,524—90; la Banque de l'Union, $21,309—95.

ELECTIONS DE L'ALABAMA.—L'élection de Lockwood, candidat whig pour le Congrès dans le district de Mobile, paraît certaine. Voici les majorités obtenues par deux candidats:

PHILLIPS.		LOCKWOOD.	
Mobile,	247	Baldwin,	97
Clarke,	277	Conecut,	80
Wilcox,	150	Monroe,	195
Washington,	80	Butler,	550
	754		852

Il reste à connaître le vote de Marengo, comté whig qui sera probablement ajouté aux belles majorités aux suffrages obtenus ailleurs par Lockwood. Le succès des whigs dans le district de Mobile est d'un bon augure pour l'avenir de notre cause. L'ancien représentant était le juge Bragg, démocrate.

Dans le district de Montgomery, M. Abercrombie, candidat indépendant, est probablement élu. Beaucoup de whigs, mécontents de son opposition au général Scott, ont voté contre lui. Mais le district est whig et Abercrombie a pu triompher.

On ne sait encore rien des autres districts.

CHEMIN DE FER DE MOBILE ET DE LA NOUVELLE-ORLÉANS—Des livres de souscription sont ouverts au bureau de J. Corning & Co, et ne seront fermés que le 22 de ce mois. Le chemin de fer de Mobile et de la Nouvelle-Orléans promet de trop magnifiques résultats pour que les capitalistes ne s'empressent point d'y prendre des actions.

UNE LETTRE D'ARISTA—On se rappelle qu'à l'époque où Arista, exilé par Santa Anna, quitta le Mexique, il parut dans tous les journaux une lettre attribuée à l'ex-président et dans laquelle celui ci se prononçait en faveur de l'annexion du Mexique aux Etats-Unis. Cette lettre était apocryphe. Arista vient d'écrire de Londres au *Herald* de New-York pour répudier les sentimens qu'on lui prête à l'endroit de l'annexion.

PROJETS DE LA RUSSIE.

L'abondance des matières ne nous a pas permis jusqu'ici de publier la seconde circulaire de M. de Nesselrode. Cette pièce est cependant trop importante pour que nous n'en donnions pas au moins quelques extraits. Elle est datée du 20 juin et est adressée aux ministres et agens diplomatiques de la Russie près des gouvernements étrangers. M. de Nesselrode déclare en commençant que le cabinet impérial en posant son ultimatum à la Porte avait plus particulièrement informé les grands cabinets de ses intentions, qu'il avait engagé nommément la France et la Grande Bretagne à ne pas compliquer par leur attitude les difficultés de la situation, à ne pas prendre trop tôt des mesures qui, d'un côté, auraient pour effet d'encourager l'opposition de la Porte, de l'autre, engageraient plus avant qu'ils ne l'étaient déjà dans la question, l'honneur et la dignité de l'empereur. Le ministre des affaires étrangères de Russie continue en ces termes:

"J'ai le regret de vous annoncer, aujourd'hui, que cette double tentative a malheureusement été vaine.

La Porte, comme vous le verrez par la lettre ci jointe de Reschid-Pacha, vient de faire à celle que je lui avais adressée une réponse négative, ou au moins évasive.

D'autre part, les deux puissances maritimes n'ont pas cru devoir déférer aux considérations que nous avions recommandées à leur sérieuse attention. Prenant avant nous l'initiative, elles ont jugé indispensable de devancer immédiatement par une mesure *effective*, celles que nous ne leur avions annoncées que comme purement *éventuelles*, puisque nous en subordonnions la mise à effet aux résolutions finales de la Porte, et qu'au moment même où j'écris, l'exécution n'en a pas encore commencé. Elles ont sur le champ envoyé leurs flottes dans les parages de Constantinople. Elles occupent déjà les eaux et ports de la domination Ottomane à portée des Dardanelles. Par cette attitude avancée, les deux puissances nous ont placés sous le poids d'une démonstration comminatoire, qui, comme nous le leur avions fait pressentir, devait ajouter à la crise de nouvelles complications.

En présence du refus de la Porte, appuyée par la manifestation de la France et de l'Angleterre, il nous devient plus que jamais impossible de modifier les résolutions qu'en avait fait dépendre l'empereur.

En conséquence, Sa Majesté Impériale vient d'envoyer au corps de ses troupes, stationné en ce moment en Bessarabie, l'ordre de passer la frontière pour occuper les Principautés.

Elles y entrent, non pour faire à la Porte une guerre offensive, que nous éviterons au contraire de tout notre pouvoir aussi longtemps qu'elle ne nous y forcera point; mais parce que, la Porte, en persistant à nous refuser la garantie morale que nous avions droit d'attendre, nous oblige à y substituer provisoirement une garantie matérielle; parce que la position qu'ont prise les deux puissances dans les ports et eaux de son Empire, en vue même de sa capitale, ne pouvant être envisagée par nous dans les circonstances actuelles que comme une occupation maritime, nous donne en outre une raison de rétablir l'équilibre des situations réciproques moyennant une prise de position militaire. Nous n'avons du reste aucune intention de garder cette position plus longtemps que ne l'exigeront notre honneur ou notre sécurité. Elle sera toute temporaire; elle nous servira uniquement de gage, jusqu'à ce que de meilleurs conseils aient prévalu dans l'esprit des ministres du sultan. En occupant les principautés pour un temps, nous désavouons d'avance toute idée de conquête. Nous ne prétendons obtenir aucun agrandissement de territoire. Solennellement et volontairement, nous ne chercherons à exciter aucun soulèvement parmi les populations chrétiennes de la Turquie. Dès que celle-ci nous aura accordé la satisfaction qui nous est due, et, qu'en même temps viendra à cesser la pression qu'exerce sur nous l'attitude des deux puissances maritimes, nos troupes rentreront à l'instant même dans les limites de la Russie. Quant aux habitants des principautés, la présence de notre corps d'armée ne leur imposera ni charges, ni contributions nouvelles. Les fournitures qu'ils nous feront seront liquidées par nos caisses militaires, en temps opportun et à un taux fixé d'avance avec leur gouvernement. Les principes et règles de conduite que nous nous sommes prescrits à cet égard, vous les trouverez exposés dans la proclamation ci jointe que le général prince Gortchakoff, chef du corps d'occupation, a été chargé de publier à son entrée dans les deux provinces.

Nous ne nous dissimulons nullement, monsieur, combien l'attitude que nous prenons a de portée, et quelles en peuvent devenir ultérieurement les conséquences, si le gouvernement turc nous oblige à la faire sortir du cercle étroit et limité dans lequel nous désirons l'enfermer. Mais la position où il nous jette, en poussant les choses à l'extrême, en nous refusant toute satisfaction légitime, en ne répondant par aucune concession quelconque à toutes celles que le prince Mentchikoff avait faites successivement sur la forme comme sur le fond originaire de nos propositions, ne nous laisse plus d'autre parti à prendre. Il y a plus: les principes si péremptoirement posés, malgré la modération du langage dans la lettre responsive de Reschid Pacha, aussi bien que dans sa note du 26 mai dernier aux représentants des quatre puissances à Constantinople, n'iraient à rien moins, s'il fallait les prendre à la lettre, qu'à mettre en question tous nos droits acquis, qu'à frapper de nullité toutes nos transactions antérieures.

En effet, si le gouvernement ottoman juge contraire à son indépendance et à ses droits de souveraineté, tout engagement diplomatique quelconque, même sous forme de simple note, dans lequel il s'agirait de stipuler avec un gouvernement étranger pour la religion et les églises, que devient l'engagement qu'il a contracté autrefois avec nous sous une forme bien autrement obligatoire, de protéger dans ses Etats notre religion et ses églises?

Pour peu que nous admettions un principe si absolu, il nous faudrait déchirer de nos propres mains le traité de Kaïnardji, comme tous ceux qui le confirment; et abandonner volontairement le droit qu'ils nous ont conféré de veiller à ce que le culte grec soit efficacement protégé en Turquie.

Est-ce là ce que veut la Porte? a-t-elle intention de se dégager de toutes ses obligations antérieures, et de faire sortir de la crise actuelle l'abolition à tout jamais de tout un ordre de relations que le temps avait consacré?

L'Europe impartiale comprendra que, si la question se posait en ces termes, elle deviendrait pour la Russie, malgré les intentions les plus conciliantes, insoluble pacifiquement. Car il s'agirait pour nous de nos traités, de notre influence séculaire, de notre crédit moral, de nos sentiments les plus chers, nationaux et religieux.

MM. les Electeurs,
Veuillez annoncer [illegible] M. LAFAYETTE GUYOL [illegible] candidat à la place de COLLECTEUR DES TAXES D'ETAT pour le [illegible] District, sujet à la décision de la convention whig.

CORRESPONDANCE DE NEW-YORK.

New-York, 27 juillet 1853.

Messieurs,

Il est arrivé ici lundi dernier un étranger de distinction. Je veux parler d'O'Donohue, l'ami de Meagher, de McManus et de tant d'autres qui s'étaient voués corps et âme au succès de l'insurrection irlandaise. Comme eux il a été trouvé coupable de trahison et transporté en Australie. Prisonnier sur parole, il a cru pouvoir manquer à la promesse qu'il avait faite parce que le gouvernement colonial avait également manqué à la foi jurée. C'est le 2 décembre dernier qu'il a fait la tentative d'évasion qu'a couronnée un complet succès. Après des souffrances inouïes et des dangers sans nombre, il a pu échapper aux recherches de la police australienne qui visitait tous les navires, et a pu gagner Tahiti. Là, avec l'aide du consul américain, il s'est embarqué sur un navire en destination de San Francisco. Il est parti de cette dernière ville le 1er juillet, et est arrivé ici à bord du steamer *Northern Light*. Privé des bienfaits de la liberté en Irlande, il espère en jouir désormais dans son pays d'adoption. Il a déjà fait sa déclaration pour devenir citoyen américain. Il est descendu à Astor House où de nombreux visiteurs sont déjà venus lui exprimer leurs sympathies.

La ville impériale est depuis quelque temps à la merci des voleurs. Il est vrai qu'on leur a laissé le champ libre. La plupart des familles, en revenant l'automne prochain, seront bien étonnées de trouver leurs maisons vides de ce qu'elles y avaient laissé. Quelques-unes de ces maisons sont confiées à des domestiques ou laissées à la garde de la police; hélas! elles ne sont guère mieux protégées pour cela. Les domestiques sont souvent les complices des voleurs, et quant à la police on a toujours tort de se fier à sa vigilance. Les voleurs suivent d'ailleurs le mouvement du siècle. [illegible] Ils emploient maintenant le chloroforme avec succès. L'autre soir, un monsieur apprenant que [illegible] pillait régulièrement les caves de sa maison, se mit au lit avec un pistolet sous son oreiller, déterminé à faire feu sur les misérables qui oseraient lui rendre une semblable visite. Mais voici qu'un discret rossignol ouvre sa serrure au milieu de la nuit et qu'un inconnu se glisse en tapinois dans sa chambre. Cet inconnu est muni d'une fiole de chloroforme. Il la place sous les narines retentissantes du dormeur, et en quelques secondes le tour est fait. Notre homme ne bouge pas plus qu'une marmotte. L'escroc, parfaitement rassuré de ce côté, allume la bougie, ouvre le secrétaire, retourne les poches du monsieur au pistolet, s'empare de son argent et de sa bourse, et pour ne lui laisser aucun doute sur sa lâcheté, il lui fait [illegible] une incision au bout du nez.

Les étrangers ne sauraient prendre trop de précautions en arrivant à New-York. Dans notre bonne ville l'habit ne fait pas le gentilhomme, car les beaux messieurs que l'on coudoie sur le pavé ne sont souvent que des voleurs déguisés.

Jersey City vient d'être le théâtre des exploits d'une bande renommée. Quelques membres de l'honorable confrérie ayant réussi à s'introduire dans la Banque des Artisans, ont forcé le coffre-fort et enlevé $11,000.

Le lieutenant Maury, surintendant de l'Observatoire national de Washington, est parti samedi dernier à bord du Pacific. Il va au Congrès scientifique qui doit s'ouvrir le mois prochain à Bruxelles et où seront présens tous les savans les plus célèbres de l'Europe. Le Congrès, et c'est là le but principal de sa convocation, adoptera un plan uniforme d'observations pour compléter la carte des vents et courants maritimes dont notre compatriote a fourni les principaux éléments. L'invitation qui lui a été adressée n'est pas seulement un hommage rendu au mérite d'un homme qui a rendu de si éminens services à la navigation, mais une flatteuse attention des puissances maritimes de l'Europe vis-à-vis leur jeune sœur d'Amérique. Le lieutenant Maury a reçu avant de partir un magnifique service en argent ainsi qu'une bourse renfermant cinq mille piastres, témoignage de reconnaissance et de haute appréciation des négociants, armateurs et assureurs de New-York. M.

CORRESPONDANCE DE L'ABEILLE.

Paris, 14 juillet 1853.

Messieurs,

"La galette a du bon, disait un jour certain Parisien obligé d'étudier journellement et sous toutes ses phases la question de la Plata; oui, la galette a du bon, mais toujours de la galette, c'est bien fatigant." Notre galette de pâte ferme, c'est aujourd'hui la question d'Orient, qu'on ressuscite pour la vingtième fois, et qui marche avec la plus sage lenteur, nous distillant à petites doses les nouvelles et les on dit.

Les journaux d'Europe vous tiennent au courant des phases incessibles que suit la diplomatie dans cette affaire, en attendant que l'on fasse parler la poudre, comme l'a dit poétiquement certain publiciste semi-officiel, et toutefois la guerre a lieu un jour, ce dont j'ai tout lieu de douter. Une nouvelle circulaire a paru, émanant de M. de Nesselrode: cette pièce a le mérite de poser nettement la question. Tous ceux qui savent lire peuvent être convaincus aujourd'hui que la Russie marchera en avant jusqu'à ce qu'elle ait obtenu le protectorat exclusif sur la Turquie; et rappelez-vous que la conquête de la Pologne a commencé ainsi par un protectorat. Le czar annonce très nettement, que si le Sultan n'obtempère pas à son ultimatum, il passera le Danube: et il considère l'occupation des provinces danubiennes comme justifiée par l'ancrage de la flotte anglo-française dans la baie de Besika. "Si une pareille pièce demeure sans réponse, si l'Angleterre et la France n'opposent pas la force des armes, mais une simple manifestation à ces insolences diplomatiques, la question est jugée; c'est-à-dire qu'il n'y aura plus en Europe qu'un souverain indépendant, S. M. Nicolas Ier, empereur et autocrate de toutes les Russies.

L'Autriche est entraînée, ainsi que la Prusse, dans l'orbite du grand empire du Nord; elle a d'ailleurs une dette de reconnaissance à payer, elle est forcée de se souvenir de l'appui qui lui fut prêté contre la Hongrie en 1848. Aussi a-t-on vu l'ambassadeur extraordinaire de cette puissance, M. de Bruck, partir en apparence pour faire de la médiation, le prendre sur un ton très haut, engageant la Porte à se réconcilier [illegible], menaçant d'une rupture, si l'on ne lui faisait pas justice immédiate du meurtre d'un Autrichien à Smyrne, et si l'on n'accordait pas à son gouvernement une satisfaction entière au sujet du Montenegro. Ainsi vous le voyez, messieurs, la position en Orient est très bien dessinée: d'un côté l'Autriche et la Russie, c'est à dire le parti absolutiste; de l'autre la France et l'Angleterre, c'est à dire le libéralisme. Seulement cette dernière cause est singulièrement représentée chez nous par un usurpateur qui a prétendu restaurer le principe d'autorité, et qui, par sa situation même se trouve condamné à l'assistance et aux entraves de toute sorte, ou bien à une guerre de principes et de propagande démocratique, laquelle commencera infailliblement par le détrôner.

L'émigration moldo-valaque, disséminée en Angleterre, en Belgique et même en France, a publié une protestation contre l'occupation de la mère patrie par les troupes russes: on reconnaît dans cet écrit le style révolutionnaire et énergique des Bratiano: peut-être que dans toutes ces nations foulées, écrasées depuis des siècles, Serbes, Valaques, Moldaves, Roumains, il y a quelque avenir: à coup sûr, elles renferment des hommes de courage, mais que de temps sera nécessaire pour leur éducation.

Au reste, messieurs, cette question d'Orient se prolonge trop pour continuer à absorber toute l'attention publique. Les joueurs à la baisse et à la hausse continuent seuls à s'en préoccuper; mais le reste de Paris songe plutôt aux plaisirs traditionnels de la villégiature, courses équestres, régates, chasses, ascensions aérostatiques, bals champêtres, etc. Les ballons sont contrebalancés par le succès de l'homme qui marche au plafond. Ce dernier est un M. Sands, qui, au moyen de chaussures en caoutchouc laissant un vide entre le plafond et la semelle, se promène la tête en bas, soutenu par la pression de l'air extérieur. Il a débuté à la Porte-Saint-Martin; mais, en présence du nouvel arrêté qui interdit aux théâtres les exhibitions d'acrobates et de tours de force, il est probable qu'on l'engagera au Cirque ou à l'Hippodrome. Je vous citerai aussi l'homme volant, qui est tombé deux fois du ciel, où il prétend se diriger au moyen de deux ailes.

Les exercices militaires près de Lyon et de Versailles continuent: à défaut de bulletins belliqueux, les journaux ministériels publient le compte rendu des manœuvres de la petite guerre sur un ton lyrique plus approprié à la guerre pour de vrai. Chaque jour il n'est question que redoutes emportées d'assaut, de camps forcés, de surprises nocturnes, d'escarmouches ardentes, de régiments poursuivis l'épée dans les reins, etc. Les bulletins de la Grande Armée n'en disaient pas davantage. Cela me rappelle une vieille caricature que j'ai retrouvée ces jours passés, où l'on voit Louis Napoléon, assis à rebours sur sa chaise, les pieds au feu, coiffé d'un bonnet de coton et méditant son plan de guerre. A côté de lui se trouve la fameuse lithographie représentant la veille d'Austerlitz. Le neveu parodie la posture de l'oncle: seulement au lieu d'une bataille, il s'agit d'une parade: le chapeau historique est remplacé par la coiffure bourgeoise et très bourgeoise du cockney parisien et, au lieu de Napoléon le Grand le héros de la scène est Napoléon le moins grand, Napoléon le Petit.

Le théâtre et la littérature ne sont pas sortis de leur stagnation ordinaire; les grandes chaleurs, la désertion de la capitale, &c, &c, expliquent suffisamment une pareille disette. Parmi le petit nombre de publications nouvelles qui s'étalent derrière la vitrine des libraires, je vous citerai seulement un nouvel ouvrage de M. V. Cousin, sur le Beau, le Juste et le Bien. Il y a aussi un petit volume consacré à l'histoire de l'insurrection chinoise: ce livre a été composé par MM. Callery et Yvan, qui ont été attachés tous les deux à l'ambassade de M. Lagrenée: ils y ont joint les notes d'un lettré chinois qui se trouve actuellement à Paris et qui a dessiné la carte jointe à l'ouvrage. Je pense que ce livre passera l'Océan et qu'il obtiendra chez vous le succès qu'il mérite: il paraît fait en conscience, et d'ailleurs le sujet est fort intéressant par lui-même.

La dernière semaine a été égayée par un procès en police correctionnelle, procès intenté contre un intrigant qui se donnait les titres les plus pompeux, le prince Alexandre de Gonzague, duc de Mantoue, grand maître d'une infinité d'ordres fantastiques, comte, marquis, &c. L'énumération remplirait une page. Cet individu, dont on n'a pu découvrir le véritable nom, exerçait depuis longues années la lucrative industrie de vendre des décorations [illegible]

CHRONIQUE LOCALE.

Inhumations dans tous les cimetières de la ville, pendant les vingt-quatre heures se terminant vendredi, 5 du courant, à 6 heures du matin.

	fièvre jaune.	autres malad.	Total
Cimetière protestant,	2	0	2
Cypress Grove (cet. de la Mét.)	2	0	2
Cimetière Potter	17	2	19
" des Odd Fellows,	1	0	1
Hôpital de Charité,	36	1	37
Cim. des Hébreux,	0	0	0
Cim. de St Patrick,	24	2	26
Cim. de Lafayette No 1,	34	3	37
St Vincent de Paule,	19	2	21
Cimetière Catholique No 1,	0	0	0
" " No 2,	3	1	3
	139	11	150

On voit que le nombre total des inhumations est comme suit: 139 de fièvre jaune, 11 d'autres maladies: total 150, tandis que le rapport officiel du Bureau de Santé [illegible]. La différence qui existe entre notre rapport et celui du Bureau de Santé, provient de ce qu'un grand nombre de morts sont ensevelis dans le cimetière de St-Patrick, sans certificat de médecin. La plupart de ces morts étant de pauvres émigrants, tout porte à croire, malgré l'absence de certificats [illegible], qu'ils ont été emportés par la fièvre jaune. Le gardien du cimetière de St-Patrick nous [illegible] que le nombre total de décès était de 26, dont 13 de fièvre jaune, 2 d'autres maladies et 11 de maladies non constatées.

Rapport de l'Hôpital de Charité pour les vingt-quatre heures se terminant jeudi à minuit :

Admissions 60
Sorties 38
Décès .... 40 tous de la fièvre jaune.

AFFAIRE DE MEURTRE—John Akerman a comparu hier devant le recorder Winter, sous l'accusation d'avoir, le 26 juin dernier, poignardé Clément Scott à l'extrémité du chemin de fer Pontchartrain et de Jefferson. Les témoins ont déclaré que le défunt avait été l'agresseur et que le prisonnier ne s'était servi de son poignard qu'après avoir reçu deux blessures. Scott fut transporté à l'Hôpital de Charité, et y mourut quelques jours. Dès qu'il avait été rétabli, il sortit de l'établissement et annonça à ses amis qu'il était décidé à recommencer le combat tant que son adversaire en lui n'aurait pas succombé; mais au bout de deux ou trois jours, il fut forcé de revenir à l'Hôpital et y mourut de *typhus*. Les témoignages ont prouvé que Scott était un querelleur de premier ordre et que, dans un combat au couteau, il avait tué un nommé Blood.

Le recorder, après avoir entendu les dépositions des témoins, a ordonné que le prisonnier fut mis en liberté.

UN MAUVAIS MARI—Robert Gregg a été traduit hier, devant le recorder Winter, pour avoir voulu tuer sa femme. Cette dernière ayant prié la Cour de ne pas être trop sévère envers son mari, l'accusé a été mis dans l'alternative de fournir un cautionnement de $700 pour répondre de sa bonne conduite ou d'aller passer six mois en prison.

ENQUETES—Le coroner a tenu hier une enquête sur le corps de Mark Donahoe, qui est mort d'un coup de soleil en se baignant au lac. Le jury a constaté le genre de mort. Donahoe était allemand et avait 35 ans.

Une autre levée de corps a été pratiquée. Il s'agissait de Daniel Camp qui a succombé à une attaque d'apoplexie au No 217, rue Tchoupitoulas. Camp était âgé de 40 ans; il est né au Kentucky.

ACCUSATION D'ESCROQUERIE—Le Dr Karl Marica a été arrêté hier dans le Premier District, à la demande de Jean Pierre Kuntz, qui l'accuse de lui avoir remis, comme équivalent d'une somme de 130 livres sterling, une fausse traite sur une maison de Londres. L'accusé a fourni un cautionnement de $1,500 pour répondre de sa comparution.

TENTATIVE DE MEURTRE ET ASSAUT—Frank Empkey, accusé d'une tentative de meurtre sur John Hagan, a été conduit hier devant le recorder Winter, qui l'a envoyé devant la Première Cour de District.

Mary Anne Warren sera jugée par la Première Cour de District pour avoir assailli Nancy Mandeld et lui avoir coupé la main.

FILOUS—Jack Sledden et William Powers ont été arrêtés hier dans la rue de la Levée. George Myers les accuse d'avoir voulu lui enlever son argent. Les deux filous resteront en prison jusqu'à ce que le recorder Ramos leur fasse subir un interrogatoire.

FEUILLETON.

LES MAITRES SONNEURS,

ROMAN PAR GEORGE SAND.

Dix-huitième Veillée.

Je ne suis pas beaucoup choquable, et cependant, je me trouvai choqué d'être si mal reçu, et je m'en fus chez nous sans remiser ma carriole, à m'informer de ma famille. Et puis, la journée étant trop avancée pour se mettre au travail, je dévallai par le bourg pour voir si chaque chose était en sa place, et n'y trouvai aucun changement, sinon qu'un des arbres couchés sur le communal, devant la porte du sabotier, avait été débité en sabots, et que le père Godard avait ébranché son peuplier et mis de la taille neuve sur son courtil.

J'avais cru que mon voyage dans le Bourbonnais aurait fait plus de bruit, et je m'attendais à tant de questions, que j'aurais fort à faire d'y répondre; mais le monde de chez nous est très indifférent, et, pour la première fois, je m'avisai qu'il était même endormi à toutes choses, car je fus obligé d'apprendre à plusieurs que j'arrivais de loin. Ils ne savaient seulement point que je me fusse absenté.

Vers le soir, comme je retournais à mon logis, je rencontrai le carme qui s'en allait à La Châtre, et qui me dit, de la part du père Brulet, qu'il me voulait avoir à souper.

Je fus bien étonné, en entrant chez Brulette de ce que je vis, d'y trouver le grand-père, assis d'un côté et la belle de l'autre, regardant sur la table, entre eux deux, la corbeille du moine, ouverte et remplie d'un gros gars d'environ un an, assis sur un coussin et s'essayant à manger des guignes noires, dont il s'embarbouillait tout le museau.

Brulette me sembla d'abord très pensive et moins triste; mais quand elle vit mon étonnement, elle ne se put retenir de rire, après quoi elle s'essuya les yeux, et me parut avoir quelques larmes, plutôt de chagrin ou de dépit, que de gaité.

—Allons, dit-elle enfin, ferme la porte et nous écoute. Voilà mon père qui veut te mettre au fait du beau cadeau que le moine nous a apporté.

—Vous saurez, mon neveu, dit le père Brulet, [illegible] voilà un enfant orphelin, dont nous nous sommes arrangés avec le carme, pour prendre soin, moyennant pension. Nous ne connaissons de cet enfant ni père, ni mère, ni pays, ni rien. Il s'appelle Charlot, voilà tout ce que nous en savons. La pension est bonne, et le carme nous a donné la préférence, pour ce qu'il avait rencontré ma fille en Bourbonnais, et, comme il lui avait été dit d'où elle était, et que c'était une personne bien comme il faut, n'ayant pas grand bien, [illegible] et il lui rendra service en lui donnant la garde et le profit de ce marmot.

Encore que la chose fût assez étonnante, je ne m'en étonnai pas dans le premier moment, et demandai seulement si ce carme était anciennement connu du père Brulet, pour qu'il eût fiance en ses paroles, au sujet de la pension.

—Je ne l'avais jamais vu, dit-il, mais je sais qu'il est venu plusieurs fois dans les environs, et qu'il est connu de gens dont je suis sûr, qui m'avaient déjà annoncé de sa part, il y a deux ou trois jours, l'affaire dont il me vient de parler. D'ailleurs, une année de la pension est payée par avance, et quand l'argent manquera, il sera temps d'en retourner.

—A la bonne heure, mon oncle, vous savez ce que vous avez à faire; mais je ne me serais pas attendu à voir ma cousine, qui aime tant sa liberté, s'embarrasser d'un marmot qui ne lui est de rien, et qui, sans vous offenser par conséquent, n'est pas bien gentil dans son apparence.

—Voilà ce qui me fâche, dit Brulette, et ce que j'étais en train de dire à mon père quand tu es entré céans,—et elle ajouta, en frottant le bec du petit avec son mouchoir,—j'ai beau l'essayer, il n'en a pas la bouche mieux fendue, et j'aurais pourtant souhaité faire mon apprentissage avec un marmot agréable à caresser. Celui-ci paraît de mauvaise humeur et ne répond à aucune risée. Il ne regarde que la mangeaille.

—Bah! dit le père Brulet, il n'est pas plus vilain qu'un autre enfant de son âge, et, quant à devenir mignon, c'est ton affaire. Il est fatigué d'avoir voyagé et ne sait point où il en est ni ce qu'on lui veut.

Le père Brulet étant sorti pour aller chercher son couteau, qu'il avait laissé chez la voisine, je commençai à m'étonner davantage en me trouvant seul avec Brulette. Elle paraissait contrariée par moments, et même peinée pour tout de bon. Ce qui me tourmente, dit-elle, c'est que je ne sais point soigner un enfant. Je ne voudrais pas laisser souffrir une pauvre créature qui ne se peut aider en rien; mais je m'y trouve si maladroite, que j'ai regret d'avoir été, jusqu'à cette heure, peu portée à m'occuper de ce petit monde-là.

—En effet, lui dis-je, tu ne me parais point née à ce métier; et je ne comprends pas que ton grand-père, lequel je n'ai jamais connu intéressé, te donne une pareille charge pour quelques écus de plus au bout de l'année.

—Tu parles comme un riche, reprit-elle. Songe que je n'ai rien en dot, et que la peur de la misère est toujours ce qui m'a détournée du mariage.

—Voilà une mauvaise raison, Brulette, car tu as été et tu seras encore recherchée par de plus riches que toi, qui t'aiment pour tes beaux yeux et ton joli ramage.

—Mes beaux yeux passeront, et mon joli ramage ne me servira de rien quand la beauté s'en ira. Je ne veux pas qu'on me reproche, au bout de quelques années, d'avoir dépensé ma dot d'agrémens et de n'en avoir pas apporté une plus solide dans le ménage.

—C'est donc que tu penses pour de bon à te marier, depuis que nous sommes revenus du Bourbonnais? Voici la première fois que je t'entends faire des projets d'épargne.

—Je n'y pense pas plus que je n'y pensais, répondit-elle d'un ton moins assuré qu'à l'ordinaire; mais je n'ai jamais dit que je voulusse rester fille.

—Si fait, si fait, tu penses à t'établir, lui dis-je en riant. Tu n'as pas besoin de t'en cacher avec moi, je ne te demande plus rien, et ce que tu fais en te chargeant de ce petit malheureux [illegible]. Sans cela, ton grand'père, que tu as toujours gouverné comme s'il était ton petit-fils, ne t'aurait pas forcé la main pour prendre un pareil gars en sevrage.

Brulette prit alors l'enfant pour l'ôter de dessus la table et mettre le couvert, et, en le portant sur le lit de son grand'père, elle le regarda d'un air fort triste.—Pauvre Charlot! dit-elle, je ferai bien pour toi mon possible, car tu es à plaindre d'être venu au monde, et m'est avis qu'on ne t'y avait point souhaité.

Mais sa gaité lui étant revenue, et mêmement elle eut de grandes risées à souper, en faisant manger Charlot, qui avait l'appétit d'un petit loup [illegible] si on lui voulait griffer la figure.

Sur les huit heures du soir, Joseph entra et fut bien accueilli du père Brulet; mais j'observai que Brulette, qui venait de remettre Charlot sur le lit, eut comme une émotion [illegible], et parut tourmentée tout le temps que Joseph demeura. [illegible]

Joseph était chagrin et répondait le moins possible aux questions de mon oncle. Brulette lui demanda s'il avait trouvé sa mère en bonne santé et si elle avait été bien surprise et bien contente de le voir. Et comme il disait oui tout court à chaque chose, elle lui demanda encore s'il ne s'était pas trop fatigué en allant à Saint-Chartier, de son pied, et en revenant le soir même.—Je ne voulais point passer la journée, dit-il, sans vous rendre mes devoirs à vous et à votre grand-père, et, à présent, je me sens fatigué pour de vrai et m'en irai passer la nuit chez Tiennet, si je ne le dérange point.

Je lui répondis qu'il me ferait plaisir et l'emmenai à la maison, où quand nous fûmes couchés, il me dit:—Tiennet, me voilà autant sur mon départ comme sur mon arrivée. Je ne suis venu au pays que pour quitter le bois de l'Alleu qui m'était tourné en déplaisance.

—Et c'est là tout que tu as, Joseph; tu étais là chez des amis qui remplaçaient ceux que tu avais quittés....

—Enfin, c'est mon idée, dit-il un peu sèchement. Mais, prenant un ton plus doux, il ajouta: Tiennet, Tiennet! Il y a des choses qu'on peut dire, et il y en a aussi qu'on doit taire. Tu m'as fait du mal aujourd'hui, en me donnant à entendre que je ne serais peut être jamais agréé de Brulette.

—Joseph, je ne t'ai rien dit de pareil, par la raison que je ne sais point si tu songes à ce que tu dis là.

—Tu le sais, reprit-il, et mon tort est de n'en avoir jamais ouvert mon cœur avec toi. Mais que veux-tu? Je ne suis point de ceux qui se confient aisément, et les choses qui me tracassent le plus sont celles dont je m'explique le moins volontiers. C'est mon malheur, et je crois que je n'ai point d'autre maladie qu'une idée toujours tendue aux mêmes fins et toujours rentrée, au moment qu'elle me vient sur les lèvres. Ecoute-moi donc, pendant que je peux causer, car Dieu sait pour combien de temps je vas redevenir muet. J'aime, et je vois bien que je ne suis point aimé. Il y a si longues années qu'il en est ainsi (car j'aimais déjà Brulette alors qu'elle était une enfant), que je suis accoutumé à ma peine. Je ne me suis jamais flatté de lui plaire, et j'ai vécu avec la croyance qu'elle ne ferait jamais attention à moi. A présent, j'ai vu par sa venue en Bourbonnais, que j'étais quelque chose pour elle, et c'est ce qui m'a rendu la force et la volonté de ne point mourir. Mais je sais très bien qu'elle a vu là bas quelqu'un qui lui conviendrait mieux que moi.

—Je n'en sais rien, répondis-je; mais si cela était, ce quelqu'un là ne t'aurait pas donné sujet de plainte ou de reproche.

—C'est vrai, reprit Joseph, mon dépit est injuste; d'autant plus qu'Huriel, connaissant Brulette pour une honnête fille, n'étant pas en position de se marier avec elle, tant qu'il sera de la confrérie des muletiers, a, de lui-même, fait ce qu'il devait faire en s'éloignant d'elle pour longtemps. Je peux donc avoir espérance de me revenir présenter à Brulette un peu plus méritant que je ne le suis. A cette heure, je ne me puis souffrir ici, car je sens que je n'y apporte rien de plus que par le passé. Il y a quelque chose dans [illegible] dans les paroles de chacun, qui me dit: «Tu es malade, tu es maigre, tu es laid, tu es faible, et tu ne sais rien de bon ni de neuf pour nous intéresser à toi!» Oui, Tiennet, ce que je te dis est certain: ma mère a eu quasi peur de ma figure en me voyant paraître, et elle a versé tant de larmes en m'embrassant, que la peine y était pour plus que la joie. Ce soir encore, Brulette a eu l'air embarrassé en me voyant chez elle, et son grand-père, tout brave homme et bon ami qu'il est pour moi, a paru inquiet si j'allongerais ou non sa veillée. Ne dis pas que je me suis imaginé tout cela. Comme tous ceux qui parlent peu, je vois beaucoup. Mon temps n'est donc pas venu: il faut que je parte, et le plus tôt sera le mieux.

—Je crois, lui dis-je, qu'il faudrait au moins prendre quelques journées pour te reposer, car m'est avis que tu veux t'éloigner beaucoup d'ici, et je ne trouve pas de bonne amitié que tu nous mettes sur ton compte dans des inquiétudes que tu nous pourrais épargner.

—Sois tranquille, Tiennet, répondit-il. J'ai la force qu'il faut, et ne serai plus malade. Je sais une chose à présent, c'est que les corps chétifs, à qui Dieu n'a pas donné grands renforts, sont pourvus d'un vouloir qui les mène mieux que la grosse santé des autres. Je n'ai rien inventé quand je vous ai dit là-bas que j'avais été comme ressuscité en voyant Huriel se battre si hardiment, et que tout éveillé, dans la nuit, j'avais ouï sa voix me dire: «Sus, sus! je suis un homme, et tant que tu n'en seras pas un, tu ne compteras pour rien.»—Je me veux donc départir de ma pauvre nature, et revenir aussi bon à voir et meilleur à entendre que tous les galans de Brulette.

—Mais, lui dis-je encore, si elle fait son choix avant ton retour? La voilà qui prend dix-neuf ans, et pour une fille courtisée comme elle l'est, il est temps qu'elle se décide.

—Elle ne se décidera que pour Huriel ou pour moi, répondit Joseph d'une voix assurée. Il n'y a que lui ou moi qui soyons faits pour lui donner de l'amour. Excuse-moi, Tiennet, je sais, ou, tout au moins, je crois que tu y as songé....

—Oui, répondis-je, mais je n'y songe plus.

—Et bien tu fais, dit Joseph, car tu n'aurais point été heureux avec elle. Elle a des goûts et des idées qui ne sont pas du terrain où elle a fleuri, et il faut qu'un autre vent la secoue. Celui qui souffle ici n'est pas assez subtil et ne pourrait que la dessécher. Elle le sent bien, malgré qu'elle ne le sache point dire, et je te réponds que si Huriel ne me trahit point, je la retrouverai libre dans un an et même dans deux.

Là-dessus, Joseph, comme épuisé de s'être abandonné si longtemps, laissa retomber sa tête sur l'oreiller et s'endormit. Il y avait bien une heure que je me débattais pour ne pas lui en donner exemple, car j'étais las tout mon saoul; mais quand, à la levée du jour, j'appelai Joseph, rien ne me répondit. Je le cherchai, il était parti sans réveiller personne.

Brulette alla, dans le jour, voir la Mariton, disant que c'était pour lui apprendre doucement la chose et savoir ce qui s'était passé entre elle et son fils. Elle ne voulut point de ma compagnie pour cette visite, et me dit, au retour, qu'elle n'avait pu beaucoup la faire expliquer, parce que son maître Benoît était malade et même en danger pour un coup de sang. [illegible] que cette femme, obligée de soigner son bourgeois, n'avait pas pu, la veille, s'occuper de son garçon autant qu'elle l'aurait souhaité, et que Joseph en avait pris de la jalousie, comme son naturel annonçait de s'y porter en toutes choses.

—Cela est vrai, me dit Brulette; à mesure que Joset s'est déniaisé par l'ambition, il est devenu exigeant, et je crois que je l'aimais mieux simple et soumis comme il était d'abord.

Et comme je racontais à Brulette tout ce qu'il m'avait dit la veille, avant de s'endormir: —S'il a un si beau vouloir, dit-elle, nous ne ferions que le contrarier en nous tourmentant de lui plus qu'il ne souhaite. Qu'il s'en aille donc à la garde de Dieu! Si j'étais une coquette mauvaise comme tu me l'as quelquefois reproché dans le temps, je serais fière d'être la cause que ce garçon se cherche si loin pour élever son esprit et son sort; mais cela n'est point, et je regrette plutôt qu'il n'agisse pas seulement en vue de sa mère et de lui-même.

—Mais n'a-t-il pas raison pourtant, quand il dit que tu ne pourras choisir qu'entre Huriel et lui?

—J'ai du temps pour penser à cela, dit-elle en riant des lèvres dont sa figure ne fut égayée, puisque voilà les deux seuls galans que Joseph me permette, s'enfuyant de moi de toutes leurs jambes.

Pendant une semaine, l'arrivée de l'enfant que le moine avait apporté chez Brulette, fit la nouvelle du bourg et le tourment des curieux. Il en fut bâti tant d'histoires que, pour un peu, Charlot aurait été le fils d'un prince, et chacun voulait emprunter de l'argent ou vendre des biens au père Brulet, estimant que la pension qui avait pu décider sa fille à un métier si contraire à ses goûts, devait être le revenu d'une province, à tout le moins. On s'étonna vite de voir que le vieux et la fillette ne changeaient rien à leur pauvre vie, ne quittaient point leur petit logis et n'y ajoutaient qu'un berceau pour coucher l'enfant, et une écuelle pour lui faire sa soupe. Il en fallut donc rabattre; mais des commères, qui n'en voulaient avoir sitôt le démenti, commencèrent à critiquer mon oncle sur son avarice, et même à le blâmer, prétendant qu'on ne faisait pas, pour le soin de cet enfant, tout ce qui était dû en rapport d'un si gros profit.

La jalousie des uns et le mécontentement des autres lui firent donc des ennemis qu'il n'avait jamais eus, dont bien il s'étonna; car il était homme simple et d'une si bonne religion, qu'il n'avait pas seulement prévu qu'une telle chose ferait tant parler. Mais Brulette n'en fit que rire, et lui persuada de n'y point donner attention.

Cependant les jours et les semaines se suivirent, sans qu'il nous vînt aucune nouvelle de Joseph, d'Huriel, du grand bûcheux ni de Thérence. Brulette envoya des lettres à Thérence, moi à Huriel, et il ne nous fut fait aucune réponse. Brulette s'en affligea et en prit même du dépit; si bien qu'elle me dit vouloir ne plus songer à des étrangers, qui n'avaient pas seulement mémoire d'elle et ne lui retournaient pas l'amitié qu'elle leur avait avancée.

Elle recommença donc à se faire belle et à se montrer aux danses, car les galans se tourmentaient de son air triste, et du mal de tête dont elle se plaignait souvent depuis son voyage en Bourbonnais. Ce voyage même avait bien été un peu critiqué, et on avait dit qu'elle avait par là une amour cachée, soit pour Joseph, soit pour un autre. On souhaitait qu'elle se montrât encore plus aimable que de coutume, pour lui pardonner de s'être absentée sans consulter personne.

Brulette était trop fière pour s'en tirer par des câlineries; mais le goût qu'elle avait pour le plaisir l'emportant de ce côté-là, elle essaya de confier la garde de Charlot à sa voisine, la mère Lamouche, et de se donner, comme par le passé, de l'étourdissement.

Or, un soir que je revenais avec elle du pèlerinage de Vandevant, qui est une grande fête, nous entendîmes Charlot brailler, de plus loin que nous pouvions aborder vers la maison.—Ce mendit gars, me dit Brulette, ne décesse pas d'être en malice, et je ne sais qui serait capable de le gouverner.

—Est-ce bien, lui dis-je, que Lamouche en prend le soin qu'elle t'a promis?

—Sans doute, sans doute. Elle n'a que ça à faire, et je l'en récompense de manière à la contenter.

Mais Charlot braillait toujours et la maison nous paraissait fermée comme si tout le monde en fût sorti.

Brulette se mit de courir et eut beau cogner à la porte de la voisine, personne ne répondit, sinon Charlot qui criait encore plus fort, soit de peur, soit d'ennui ou de rage.

Je fus obligé de monter sur le chesneau de la maison et de descendre en la chambre par la trappe du fenil. J'ouvris vitement la porte à Brulette, et nous vîmes Charlot tout seul, se roulant dans les cendres, où, par bonheur, il ne se trouvait plus de feu, et violet comme une bette à force de hurler.

—Oui-da, dit Brulette, est-ce ainsi qu'on garde ce pauvre petit malheureux? Allons! qui prend enfant prend maître. J'aurais dû le savoir, et ne me point charger de celui-ci, ou renoncer à tout divertissement.

Elle emporta Charlot en son logis, moitié apitoyée, moitié impatientée, et, l'ayant lavé, repu et recousu de son mieux, elle le mit dormir et s'assit bien soucieuse, la tête dans sa main. J'essayai de lui remontrer qu'il n'était pas mal aisé, en faisant le sacrifice de l'argent qu'elle emportait, de confier ce petit à quelque femme bien douce et bien soigneuse.

—Non, fit-elle. Il faudra toujours le surveiller, puisque j'ai répondu de lui, et tu vois ce que c'est que la surveillance. [illegible] Ce serait mal, et je le reprocherais toute ma vie.

—Tu aurais tort de [illegible] Il n'est point heureux chez toi; il pourrait l'être ailleurs.

—Comment! Il n'est point heureux? J'espère que si, sauf les jours où je m'absente. Eh bien! je ne m'absenterai plus.

—Je te dis qu'il n'est guère mieux les autres jours.

—Comment! comment? dit encore Brulette [illegible]

—Oh! je sais que tu ne lui fais rien de mal, [illegible] Les animaux ont bien la connaissance du bon vouloir ou de la répugnance qu'on leur témoigne. Pourquoi les petits humains ne l'auraient-ils pas?

(A continuer.)

BULLETIN COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS.
VENDREDI SOIR, 5 AOUT.

Il y a eu peu de transactions sur le marché, pendant la semaine dernière, par suite du défaut d'approvisionnement et de l'absence de la plupart des acheteurs. Nous avons à signaler une baisse dans plusieurs articles de l'Ouest; mais aucun changement ne s'est opéré dans le coton. Le télégraphe ne fonctionnant pas depuis plusieurs jours, il ne nous a pas été transmis de nouvelles plus récentes d'Europe; les dates de Liverpool sont donc [illegible]. [illegible]

L'état sanitaire de la ville ne s'améliore pas.

COTON—Arrivé depuis le 29 juillet, 1,2[illegible] balles. Expédié dans le même temps, 7,[illegible] balles, [illegible] au stock de 6,0[illegible] balles, et laissant en mains y compris tout ce qui se trouve à bord des navires non-expédiés ce jour, un stock de 17,[illegible] balles.

ETAT DU COTON.

[illegible]

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL.

[illegible]

TABAC—Arrivé depuis le 29 juillet, [illegible] boucauts. Expédié dans le même, 1,037 boucauts, laissant un stock en magasin et à bord de navires de 27,[illegible] boucauts.

ETAT DU TABAC.

[illegible]

SUCRE—[illegible]

MELASSE—[illegible]

FARINE—[illegible]

[illegible]

LISTE MARITIME.
Port de la Nouvelle-Orléans.

Expédiés Hier.
Brick Bremen, Falton, Havane
Goélette Unipola, O'Leary, St Marks

Arrivées Hier.
☞ Pas d'arrivages de la mer.

STEAMBOATS.

R M Jones, Aubrin, Rivière Rouge—coton, &c.

Memoranda.
Ports des Etats-Unis.
New-York, 29 juillet—Expédié, navire Atlantic, Worth, N-Orléans.

Liste des Bateaux-à-vapeur partant aujourd'hui.

[illegible]

Départs de Dimanche.

[illegible]

Est décédé hier, à 6 heures du soir, JOSEPH ANACLET CABRERE, fils de Joseph Cabrère et d'Elisabeth Brard, âgé de 2 ans.

Les amis et connaissances des deux familles sont priés d'assister à l'enterrement qui aura lieu cette après-midi à 5 heures précises. Son corps est exposé [illegible] Grande-Hommes.

[illegible]

JOHN B. MARON,
Greffier actuel de la Cinquième Cour de District
EST CANDIDAT
Comme Greffier de cette Cour.
[illegible]

[illegible] CHS. CAVAROC.

[illegible] PAUL JOSE FILS & Co.

AVIS AUX MARCHANDS.
[illegible]

DEPECHES TELEGRAPHIQUES

Transmises à l'Abeille.

MORT DU COLONEL BLISS.

Mobile, 5 août.

Le colonel W. W. Bliss, de l'armée des Etats-Unis, est mort de la fièvre jaune aujourd'hui à East Pascagoula.

Election de l'Alabama.

Mobile, 5 août.

Philipps a, dans ce district, une majorité de 115 voix.

Marché aux cotons.

[illegible]

AUX HABITANS DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

[illegible]

LA DESCHAMPS,
Hôtel d'Orléans.

PROMENADE SUR LE FLEUVE.
MOYENNANT DIX CENTS par personne, les Familles auront le privilège de passer l'après-midi à bord du Ferry du Deuxième District, au bas de la Place [illegible]

No 1060.

RESOLU que le marché pour collecter les taxes sur les [illegible] adjugé à M. Fernandez le 27 juin 1853, est [illegible]

(Signé) R. W. DALTON,
Président du Conseil des Aldermen-Adjoints.
(Signé) J. J. LUGENBUHL,
Président du Conseil des Aldermen.
(Signé) A. D. CROSSMAN, maire.
Approuvé le 28 juillet 1853.

Bureau du Contrôleur—Ville de la Nouvelle-Orléans.

5 août 1853.

AVIS est donné que lundi, 15 du courant, à midi, [illegible]

U. DE BUYS,
Contrôleur.

[illegible]

COLLEGE DE LA LOUISIANE,
Actuellement situé dans la paroisse St Jacques, au siège de l'ancien Collège Jefferson.

Président:—LOUIS DUFAU.

[illegible]

COLLEGE DE LA LOUISIANE.
Rue Dauphine, 313,
Entre Ursulines et Hôpital.

[illegible]

Collège de Saint Xavier. Cincinnati.

[illegible]

A. MICHEL KERNION, agent,

AVIS.
[illegible] EDMOND FAUCHET.

Vins, Sherry, Vins d'Oporto et de Madère.

[illegible]

HOPITAL DE LA RUE DU CIRQUE, No. 22,
Entre les rues Poydras et Poydras.
[illegible] A. MERCIER [illegible] J. A. BRADBURY [illegible]

[illegible] CHARLES CULLUM [illegible]

ALEXIS & LEVIS.

Maisons et Magasins à Louer.

[illegible] EUG. ROCHEREAU & Co.

A vendre, pour cause de départ, UNE PHARMACIE [illegible]

ARNOUX,
Encoignure Ste Anne et Chartres, No 14,
Maison Pontalba.

URIAH A. POLLARD & CO,
75, rue du Canal.

[illegible]

FROST & Co,
Rue des Magasins, No 10, Nlle-Orléans.
OFFRENT EN VENTE
BOTTES,
CHAPEAUX,
SOULIERS.

CONSULAT DE FRANCE.
[illegible]

Compagnie des Pompe à incendie No 22.
[illegible]

ROB. J. LILLY,
Secrétaire.

Demande de 50 jeunes nègres.
[illegible]

J. T. HATCHER.

$300 de Récompense
[illegible]

J. M. JOHNSTON & Co.

CAVELIER & MAXENT.

[illegible]

L. MAJESTE,
115 rue de Chartres.

Marchandises sèches pour le marché mexicain.

[illegible]

O. R. GRAHAM.

EN MAGASIN.

[illegible] QUERTROUZE & LANGSDORFF,
13 & 15, rue St Louis

[illegible]